

Formations Cybercriminalité et RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel) spéciales pour les CGA

Notre formateur, Denis JACOPINI, intervient pour les CGA depuis 2013 dans toute la France

CyberCriminalité

La question n'est plus est-ce que je vais me faire pirater mon système informatique ? mais plutôt quand et comment je vais me faire pirater ?

Fort de ses années d'expérience en cybercriminalité, Denis JACOPINI part du principe qu'il est beaucoup plus important d'empêcher les pirates de vous piéger plutôt que de perdre du temps à réparer leurs dégâts. Pour cela, vous serez à la fois informé des techniques utilisées par les cyberpirates mais aussi par des actions simples, vous apprendrez comment les bloquer. L'objectif : que vous repartiez en ayant augmenté votre niveau de prudence sur Internet.

Consultez la fiche 

RGPD – Niv.1 Ce qu'il faut savoir pour ne pas le payer

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 et toutes les entreprises, administrations et associations ne se sont pas mises en conformité. Or, quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'alors inégalées.

Au delà de ces amendes pouvant attendre plusieurs millions d'euros, de nouvelles obligations de signalement de piratages informatiques risquent désormais aussi d'entacher votre réputation. Quelle valeur lui donnez vous ? Serez-vous prêt à la perdre pour ne pas avoir fais les démarches dans les temps ?

Cette formation non seulement répondra la plupart des questions que vous vous posez, vous offrira des éléments concrets non seulement pour initier la mise en conformité de votre établissement mais surtout pour transformer ce qui peut vous sembler à ce jour être une contrainte en une véritable opportunité.

Consultez la fiche 

RGPD – Niv.2 Analysons ce que vous avez commencé

Après avoir suivi une formation vous permettant de comprendre l'intérêt d'une telle réglementation et de savoir ce qu'il faut mettre en place pour bien démarrer, vous souhaitez aller

plus loin dans la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

Après un retour éclair sur les règles de base, nous ferons un point sur la démarche de mise en conformité que vous avez initiée ces derniers mois dans votre établissement. Nous détaillerons ensuite les démarches à réaliser en cas de détection de données sensibles et d'analyse d'impact. Enfin, nous approfondirons des démarches périphériques essentielles pour répondre à vos obligations.

Consultez la fiche 


Les arnaques sur Internet à connaître pour ne plus se faire avoir

Que vous vous serviez d'Internet pour acheter, vendre, télécharger ou communiquer, un arnaqueur se cache peut-être derrière votre interlocuteur.

Quels sont les signes qui ne trompent pas ? Comment les détecter pour ne pas vous faire piéger.

Consultez la fiche 

CONFÉRENCES (1h30 + 30 min à 1h Q/R)

1. Que nous réserve la cybercriminalité dans les 12 prochains mois ? 

Frais de déplacement et restauration et d'hébergement en sus.

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale, en Droit de l'Expertise Judiciaire et en Investigation Numérique pénale, certifié ISO 27005 (Sécurité de l'information – Analyse d'impact) et a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.

Il anime dans toute la France et à l'étranger des conférences et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la réglementation relative à la protection des données personnelles (les données de personnes que les organismes détiennent).

A ce titre, il intervient régulièrement sur différents médias (Radio sur Sud Radio et Radio Sputnik) et est régulièrement contacté par des chaînes telles que LCI, France 2, France 4, NRJ12) pour vulgariser les sujets d'actualité en rapport avec ces thèmes.

Une spécialité en protection des données personnelles lui permet également d'accompagner les établissements dans leur mise en conformité CNIL et le futur RGPD (Règlement sur la Protection des Données) en les accompagnant dans la mise en place d'un C.I.L. (Correspondant Informatique et Libertés) ou du futur D.P.O. (Data Protection Officer).

Denis JACOPINI peut facilement être contacté sur :
<http://www.leNetExpert.fr/contact>

